

COVID 19 : RECOMMANDATIONS POUR UN USAGE EN TOUTE SÉCURITÉ

Utilisation des PEMP, PTDM et monte-charges



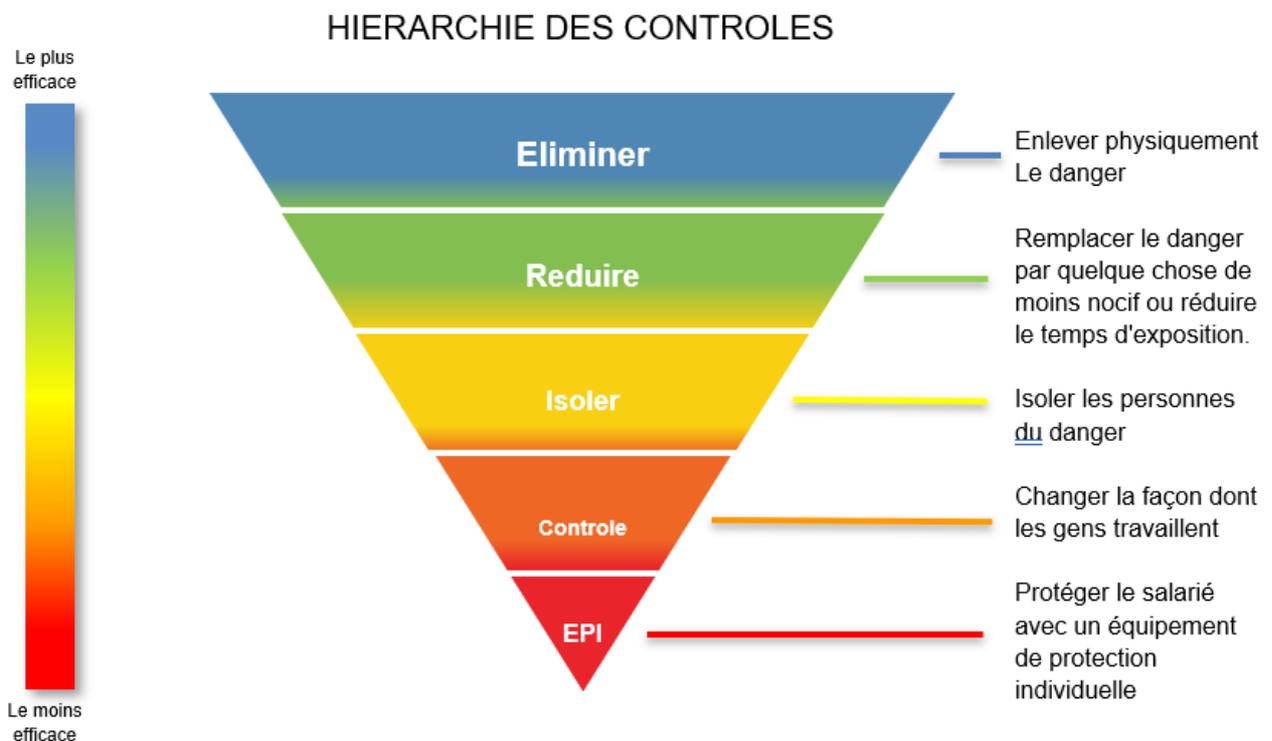
International Powered
Access Federation

www.ipaf.org

Introduction

Ce document est destiné à fournir des conseils pratiques sur les mesures de sécurité visant à minimiser l'exposition au COVID-19 pour toute personne utilisant des PEMP, des PTDM et des monte-charges pour des activités professionnelles. Les conseils couvrent la distanciation sociale et les exigences de sécurité/hygiène qui visent à réduire le risque d'infection pour tout le personnel impliqué. Le virus qui provoque la COVID-19 est principalement transmis par les gouttelettes générées lorsqu'une personne infectée tousse, éternue ou parle. Ces lourdes gouttelettes tombent rapidement sur les sols ou les surfaces. Vous pouvez être infecté en respirant le virus si vous vous trouvez à moins d'un mètre d'une personne atteinte de COVID-19, ou en touchant une surface contaminée puis en vous touchant les yeux, le nez ou la bouche avant de vous laver les mains. On ne sait pas exactement combien de temps le virus survit sur les surfaces, mais les informations préliminaires sur le virus COVID-19 indiquent qu'il peut persister sur différentes surfaces de quelques heures à plusieurs jours.

Toutes les organisations doivent préparer une évaluation des risques de COVID-19 pour s'assurer que les machines peuvent être utilisées et le travail entrepris tout en maintenant une distanciation sociale comme le conseille le gouvernement. L'évaluation des risques doit être basée sur la hiérarchie des méthodes de contrôle pour éliminer ou réduire les risques.



COVID 19 : RECOMMANDATIONS POUR UN USAGE EN TOUTE SÉCURITÉ

Utilisation des PEMP, PTDM et monte-charges



International Powered
Access Federation

www.ipaf.org

Il faut toujours suivre les conseils du gouvernement. Des mesures supplémentaires peuvent être identifiées dans l'évaluation des risques. Il peut s'agir, entre autres, de mesures de distanciation sociale, d'EPI, de désinfection des machines.

En suivant les conseils du gouvernement, en planifiant et en préparant à l'avance, et en mettant en œuvre les résultats des évaluations des risques, il est possible d'entreprendre la plupart des activités de travail en toute sécurité.

Suggestions de mesures pour assurer un environnement sûr :

- Prenez le contrôle de la façon dont votre personnel arrive, entre et quitte le lieu de travail afin de respecter les directives de distanciation sociale. Communiquez ces informations à vos salariés avant leur arrivée
 - Suivre les lignes directrices recommandées en matière de distanciation sociale de deux mètres dans la mesure du possible
 - Lorsqu'il n'est pas possible de suivre les lignes directrices relatives à une activité, par exemple le partage d'une plate-forme de travail, déterminer si cette activité est essentielle pour la poursuite des activités de l'organisation
 - Si la tâche est jugée critique, prenez des précautions pour réduire la probabilité de transmission
 - Coordonner et coopérer avec d'autres entrepreneurs et salariés pour éviter les rassemblements
 - Rappeler au personnel (par exemple lors des briefings quotidiens) les mesures de contrôle spécifiques nécessaires pour les protéger, ainsi que leurs amis, collègues, familles et le reste du pays
 - S'assurer que les évaluations des risques liés aux premiers secours ont été mises à jour pour inclure les risques supplémentaires liés à COVID-19
- par ex., une réponse potentiellement tardive des services d'urgence.

COVID 19 : RECOMMANDATIONS POUR UN USAGE EN TOUTE SÉCURITÉ

Utilisation des PEMP, PTDM et monte-charges



International Powered
Access Federation

www.ipaf.org

Application pratique de la hiérarchie des contrôles

Éliminer

Supprimer le danger

- Le personnel qui ne se sent pas bien ou qui vit avec une personne présentant des symptômes de COVID-19 ne doit pas se rendre sur le lieu de travail
- Éviter le contact peau à peau et face à face
- Envisager des accessoires de manutention agréés pour réduire les interactions avec les salariés.
- Les briefings quotidiens sont importants. Organisez des briefings à l'extérieur lorsque c'est possible pour discuter des mises à jour
- Toutes les zones doivent être bien ventilées et les fenêtres ouvertes
- Réduire le nombre de participants aux réunions à celles qui sont nécessaires
- Tous les participants doivent toujours être séparés d'au moins deux mètres
- Réorganiser les tâches de manière qu'elles puissent être effectuées par une seule personne, par exemple en utilisant un PEMP supplémentaire ou en maintenant des mesures de distanciation sociale (deux mètres) au sein de plates-formes plus grandes ou de plates-formes avec des ponts d'extension

Réduire

Réduire le danger en mettant en œuvre des mesures de réduction des risques

- Lorsque les mesures de distanciation sociale ne peuvent pas être appliquées, par exemple dans le cadre d'une plateforme de PEMP.
 - o Réduire au minimum la fréquence et le temps pendant lesquels les salariés se trouvent à moins de deux mètres les uns des autres
 - o Minimiser le nombre de participants aux activités
 - o Les membres du personnel doivent travailler côte à côte ou se détourner les uns des autres, plutôt que de se faire face
 - o Diminuer la capacité de personnel des monte-charges afin de réduire les encombrements et les contacts.
- Nettoyer régulièrement les points de contact communs, les portes, les boutons, les poignées, les cabines des véhicules, les outils, équipement, etc.
- Augmenter la ventilation dans les espaces clos
- Le personnel doit se laver les mains avant et après l'utilisation de tout équipement et envisager l'utilisation de gants à usage unique

Isoler

Assurer une séparation préventive au sein de l'espace de travail

- Maintenez les groupes de personnes qui DOIVENT travailler dans un rayon de deux mètres, par exemple sur une plate-forme à flèche, ensemble en équipes et ne changez pas les salariés au sein de ces équipes
- Les équipes doivent être petites et séparées des autres membres du personnel dans la mesure du possible

COVID 19 : RECOMMANDATIONS POUR UN USAGE EN TOUTE SÉCURITÉ

Utilisation des PEMP, PTDM et monte-charges



International Powered
Access Federation

www.ipaf.org

Contrôle

Gérer le périmètre de travail pour éviter les contacts inutiles

- Lorsque le travail en face à face est essentiel pour effectuer des tâches à moins de deux mètres, il faut s'efforcer de limiter cette durée à 15 minutes ou moins dans la mesure du possible
- Envisager l'introduction d'un processus d'autorisation pour ces activités afin d'accroître le contrôle
- Fournir une supervision supplémentaire pour contrôler et gérer la conformité

EPI

Protéger le personnel en utilisant un équipement de protection individuelle (EPI)

- L'équipement de protection respiratoire (EPR) ne doit pas être partagé. Les EPR conçus pour être réutilisés doivent être désinfectés avant et après utilisation
- Éliminer de manière appropriée tous les EPI à usage unique immédiatement après leur utilisation afin d'éviter leur réutilisation
- Lorsque le personnel doit travailler dans des environnements à haut risque COVID-19, des EPI supplémentaires doivent être considérés comme spécifiques au risque COVID-19

Comportements

La réduction des risques liés au COVID-19 repose sur le choix de chacun sur son lieu de travail d'agir et de se comporter de manière responsable.

- Le personnel qui participe à la prise de décision et qui comprend parfaitement pourquoi les décisions ont été prises, est beaucoup plus susceptible de se comporter de manière responsable. Il est essentiel qu'une approche ouverte et collaborative soit adoptée entre tous les acteurs
- Encourager une discussion ouverte et le partage des préoccupations lors des briefings quotidiens en réitérant les exigences clés pour que les risques et les contrôles restent mis en évidence

Intervention d'urgence et premiers secours

La responsabilité première de toute intervention de premiers secours est de préserver la vie jusqu'à l'arrivée des services d'urgence. Actuellement, les délais d'intervention des services d'urgence pourraient être plus longs que d'habitude en raison des demandes exceptionnelles que leur impose le COVID-19.

- Un plan d'urgence et de sauvetage est nécessaire pour tous les travaux en hauteur. Le plan doit être mis à jour avec des informations pertinentes contenant les coordonnées actuelles, et mis en pratique, en prenant des précautions supplémentaires lorsque la distanciation sociale sera compromise au cours d'une opération de sauvetage
- Les ressources de premiers secours doivent être adaptées et convenues à l'avance pour le travail spécifique en cours, avec la possibilité d'une réponse d'urgence retardée
- Dans la mesure du possible, évitez les tâches à haut risque pendant cette période. Lorsque ce n'est pas possible, prévoir une équipe d'urgence interne capable de sauver et de préserver la vie pendant une période prolongée
- Les évaluations des risques doivent être revues lors de l'introduction de nouveaux produits afin de garantir l'efficacité des trousse de premiers secours

COVID 19 : RECOMMANDATIONS POUR UN USAGE EN TOUTE SÉCURITÉ

Utilisation des PEMP, PTDM et monte-charges



International Powered
Access Federation

www.ipaf.org

Nettoyage

Des procédures de nettoyage strictes doivent être mises en place sur l'ensemble du lieu de travail, dans tous les espaces communs et les points de contact. L'accent est mis sur les PEMP, les PTDM et les monte-charges :

- Contrôles des PEMP, des PTDM et des monte-charges
- Points d'entrée et de sortie de toute machine
- Poignées de porte, mains courantes et garde-corps
- Augmenter la fréquence d'enlèvement des déchets pendant la journée et veiller à ce que le site enlève toujours tous les déchets à la fin de chaque journée

Inspections avant utilisation par l'opérateur

Tous les équipements de travail doivent faire l'objet d'une inspection avant utilisation, qui doit se dérouler conformément aux indications du fabricant contenues dans le manuel d'utilisation.

Il est essentiel que toutes les machines laissées inutilisées pendant de longues périodes fassent l'objet d'une inspection avant utilisation, d'un contrôle de fonctionnement et d'une vérification systématique des commandes auxiliaires avant d'être autorisées à être remises en service. Toute machine présentant des défauts doit être signalée au propriétaire ou à la société de location, isolée et étiquetée de manière appropriée.

Contrôles techniques et entretien

Tous les PEMP, PTDM et monte-charges nécessitent un certificat de contrôle technique à jour et un entretien périodique. Il est essentiel, pour la sécurité de vos équipes, que ceux-ci se déroulent tout au long de cette période difficile.

Pour garantir que les inspections se déroulent comme prévu, il faut établir un plan permettant au personnel compétent d'accéder aux machines, tout en maintenant un environnement de travail sûr à tout moment.

Vous en aurez besoin :

- Communiquer avec le loueur/propriétaire de la machine pour coordonner ces activités
- Fournir à l'avance au propriétaire/à la société de location :
 - o Toute règle et exigence spécifique au site
 - o Détails sur la manière dont le technicien peut accéder au site
 - o Coordonnées de la personne responsable sur place
- Créer une zone sûre où le technicien chargé de la maintenance ou du contrôle technique peut travailler tout en respectant les exigences de distanciation sociale
- Prévoir des marquages et des barrières pour empêcher l'accès non autorisé à la zone de travail
- Fournir un désinfectant pour les mains et des installations de lavage à l'ingénieur
- Informer le technicien des trajets aller-retour entre la zone de travail et les installations de lavage et de toilettes
- Déterminer comment surveiller le bien-être de ce technicien lorsqu'il est sur le site et comment communiquer en cas d'accident ou d'urgence

COVID 19 : RECOMMANDATIONS POUR UN USAGE EN TOUTE SÉCURITÉ

Utilisation des PEMP, PTDM et monte-charges



International Powered
Access Federation

www.ipaf.org

Formation IPAF pour les PEMP, les PTDM et les monte-charges

Les formations IPAF entreprises dans un centre de formation agréé par l'IPAF suivront les directives COVID-19 de l'IPAF.

Si une formation est nécessaire, il convient d'envisager en premier lieu des options qui éliminent la nécessité d'une formation en face à face. L'IPAF propose des options d'apprentissage en ligne ou de formation à distance dirigée par un instructeur. Contactez votre centre de formation IPAF pour plus de détails.

Lorsqu'une formation est requise sur un lieu de travail, les précautions suivantes doivent être mises en œuvre par l'organisation avant d'entreprendre toute formation.

Communication aux candidats/instructeurs avant toute journée de formation

- L'instructeur et les candidats doivent être informés de l'heure d'arrivée et de la manière d'entrer sur le site conformément aux règles du site
- Un instructeur ou un candidat présentant des symptômes de COVID-19 ne doit pas assister à la formation *
- Un instructeur ou un candidat présentant des symptômes dans les 14 jours suivant le cours doit en informer le centre de formation de l'IPAF afin de permettre le contact avec l'ensemble des participants
- L'instructeur et les candidats doivent, dans la mesure du possible, apporter leur propre EPI (y compris gants, protection des yeux et masque facial) Celui-ci doit être hygiénique, approprié et en bon état **
- Comment l'instructeur et les candidats doivent entrer/sortir de la salle de formation et passer à l'espace pratique
- Les candidats doivent idéalement apporter leur propre nourriture et boisson, mais si la nourriture ou la boisson est fournie, elle doit être scellée dans son emballage d'origine et aseptisée avant d'être donnée aux candidats.

Préparation de vos installations de formation

Réduire les risques et préparer les installations de formation la veille de la formation

- Nettoyage en profondeur de toutes les installations, poignées de porte, chaises, bureaux, mobilier fixe avec un désinfectant efficace contre COVID-19
- Aménager la salle de formation de manière que les candidats ne soient pas directement en face les uns des autres
- Lorsque des EPI et du matériel sont fournis pour la formation, préparez-les tous individuellement pour l'instructeur et chaque candidat en veillant à ce que les articles soient aseptisés. Si possible, laisser les articles sur le bureau de chaque candidat.
- Une méthode de distanciation sociale doit être maintenue lors des transitions entre les zones. Il doit y avoir un minimum de deux mètres entre chaque candidat et toute autre personne, y compris l'instructeur.
- La transition entre la salle de formation, les toilettes, les installations de rafraîchissement et l'espace pratique doit être planifiée, marquée et indiquée clairement à l'instructeur et à tous les candidats
- L'instructeur devra prendre des photos de groupe et d'individus et devra être capable de maintenir des règles de distanciation sociale de deux mètres
- Des installations de lavage et un désinfectant pour les mains (>60 % à base d'alcool) doivent être mis à la disposition de l'instructeur et de tous les candidats
- Fumer ou vapoter ne doit se faire que dans la zone désignée et une méthode de maintien de la distanciation sociale doit être appliquée.

COVID 19 : RECOMMANDATIONS POUR UN USAGE EN TOUTE SÉCURITÉ

Utilisation des PEMP, PTDM et monte-charges



International Powered
Access Federation

www.ipaf.org

Les tests pratiques de l'IPAF

La distanciation sociale doit être maintenue lors des transitions entre la salle de formation et l'espace pratique. Ce parcours doit être planifié et communiqué à l'instructeur qui en informera le candidat. Les éléments suivants doivent être fournis :

- Une zone pratique suffisamment grande pour permettre à l'instructeur de marquer clairement au sol les positions que les candidats doivent occuper, ce qui lui permet de maximiser la visibilité et la compréhension tout en maintenant une distanciation sociale.
- La marque et le modèle de la PEMP, du PTDM et du monte-charge de formation, permettant au candidat de rechercher en ligne, avec son téléphone portable, le manuel d'utilisation de la machine
- Un désinfectant pour les mains dans la machine pour permettre au candidat de nettoyer les commandes de la machine et ses mains avant et après lui.

Fin de la formation IPAF

Les instructeurs doivent être informés de la manière de quitter le site en toute sécurité en suivant les règles du site.

Lien utile

[IPAF \(www.ipaf.org/covid19\)](http://www.ipaf.org/covid19)

Contactez IPAF

T: +41 61 227 9000

E: france@ipaf.org

* COVID 19 Symptômes : Toux continue ou fièvre OU auto-isolation suite à un avis du gouvernement. Directives de l'OMS

** Les candidats qui refusent de porter un EPI supplémentaire ou de suivre les conseils supplémentaires, y compris la distanciation sociale, ne devraient pas être autorisés à poursuivre leur formation. Le centre de formation devrait disposer d'EPI sanitaires pour les candidats qui oublient ou apportent un EPI inadéquat. Directives de l'OMS